

Professeurs pédophiles présumés en Outre-mer: Ségolène Royal dit avoir "mis fin à la loi du silence"

Paris, 10 févr. 2020 (AFP) -

Ségolène Royal a affirmé lundi à la presse avoir "mis fin à la loi du silence" quand elle était ministre déléguée à l'Enseignement scolaire (1997-2000).

Ségolène Royal, qui venait d'être auditionnée à huis-clos par le bureau de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale, avait déclenché la polémique en déclarant le 3 janvier, sur BFMTV-RMC, que la pédophilie "était un tabou, avant" et qu'on "mutait discrètement les (professeurs) pédophiles, si possible dans les outre-mer comme ça c'était loin on n'en entendait plus parler".

"La consternation suscitée par ces propos a touché l'ensemble de la classe politique ultramarine", a souligné dans un communiqué le président de la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée Olivier Serva (LREM, Guadeloupe), qui l'a invitée à s'exprimer devant le bureau de la délégation.

Mme Royal a précisé à la presse à la sortie de son audition, que lorsqu'elle avait été nommée ministre déléguée, elle avait "eu vent de cette rumeur de mutations, pas seulement dans les Outre-mer, mais aussi dans les villages ruraux isolés ou même dans l'administration. Pas vu pas pris vous voyez, la loi du silence régnait et j'ai mis fin à cette loi du silence".

Elle a expliqué qu'après avoir mis en place la circulaire du 26 août 1997 "qui disait très clairement aux adultes dans le milieu scolaire qu'ils avaient l'obligation de saisir le procureur de la République dès lors qu'ils avaient la révélation par un enfant ou par la famille de cet enfants d'abus sexuels sur lui et que les enseignants étaient immédiatement suspendus", "il y a eu 300 cas qui ont été déclenchés".

Cette circulaire a, selon elle, "permis de clarifier les procédures et donc de mettre fin à la rumeur en passant aux actes et aux faits et donc aussi aux condamnations et aux révélations".

Interrogé début février, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a affirmé qu'il n'y avait "aucun élément probant" permettant de corroborer les propos de l'ex-ministre socialiste.

Plusieurs députés, dont celui de Guyane Gabriel Serville (GDR) et Olivier Serva, ont demandé la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire. Le député LFI Jean-Hugues Ratenon (La Réunion) a déploré une audition à huis-clos en format restreint, devant le bureau de la délégation, et non la délégation entière.

caz/ib/swi

Afp le 10 févr. 20 à 19 57.